

États financiers consolidés

Administration portuaire Vancouver Fraser
31 décembre 2015

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'honorable Marc Garneau, député
Ministre des Transports

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'**Administration portuaire Vancouver Fraser**, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2015, les états consolidés du résultat global et des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Administration portuaire Vancouver Fraser** au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes internationales d'information financière.

Ernst + Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Vancouver, Canada
Le 30 mars 2016

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



Administration portuaire Vancouver Fraser

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE
LA SITUATION FINANCIÈRE**

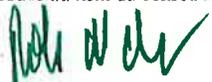
(en milliers de dollars)

Aux 31 décembre

	Notes	2015 \$	2014 \$
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		196 172	140 827
Placements dans des titres	6	1 197	500
Débiteurs et autres actifs	7	36 686	58 916
Total des actifs courants		234 055	200 243
Placements dans des titres	6	825	2 023
Créances à long terme	8	23 083	10 960
Charges différées		1 479	1 545
Immobilisations incorporelles	9	4 710	2 100
Immobilisations corporelles, montant net	10	1 253 005	1 217 319
		1 517 157	1 434 190
PASSIFS ET AVOIR DU CANADA			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	11	35 209	58 537
Provisions	12	3 248	8 721
Emprunt à court terme	13	233	279
Paiements tenant lieu d'impôt		—	669
Produits différés		11 172	10 295
Partie courante des autres passifs à long terme		30	27
Partie courante des obligations à long terme	13	100	100
Total des passifs courants		49 992	78 628
Autres avantages du personnel		1 354	1 236
Passif au titre des prestations constituées	14	8 286	8 389
Produits différés		32 053	26 883
Provisions	12	7 153	6 666
Autres passifs à long terme		4 275	3 935
Obligations à long terme	13	100 886	100 901
Total des passifs		203 999	226 638
Engagements et passifs éventuels	15, 16		
Avoir du Canada			
Capital d'apport		150 259	150 259
Résultats non distribués		1 162 899	1 057 293
Total de l'avoir du Canada		1 313 158	1 207 552
		1 517 157	1 434 190

Voir les notes des états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil :


 Robin Silvester, chef de la direction
 March 30, 2016
 Date


 Richard Turner, administrateur
 March 30, 2016
 Date

Administration portuaire Vancouver Fraser

**ÉTAT CONSOLIDÉ DU
RÉSULTAT GLOBAL**

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre

	Notes	2015 \$	2014 \$
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Produits portuaires		83 044	77 700
Produits locatifs		147 059	139 419
Autres produits		9 085	5 420
		239 188	222 539
CHARGES			
Salaires et avantages du personnel	14, 17	37 503	35 255
Amortissement	9, 10	31 761	27 758
Autres charges opérationnelles et administratives		18 552	19 677
Dragage		11 997	12 032
Honoraires et services de consultation		8 797	9 322
Paiements tenant lieu d'impôt		6 579	6 774
Entretien et réparations		3 275	3 585
		118 464	114 403
Résultat d'exploitation		120 724	108 136
Autres charges (produits)			
Allocation fédérale	20	6 786	6 453
Charges financières		5 198	5 240
Soutien à la transition vers le système de délivrance de licences pour camions		1 334	—
Perte (profit) sur la sortie d'actifs	10	70	(2)
Dépréciation d'immobilisations corporelles	10	31	—
Produit tiré des placements		(130)	(105)
Perte découlant du placement dans une coentreprise		—	7
Autres produits		(28)	(26)
Résultat net de l'exercice		107 463	96 569
Autres éléments du résultat global			
Gains (pertes) actuariel(le)s lié(e)s aux régimes de retraite à prestations définies	14	(1 857)	1 633
Total du résultat global		105 606	98 202

Voir les notes des états financiers consolidés.

Administration portuaire Vancouver Fraser

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS
DES CAPITAUX PROPRES**

(en milliers de dollars)

	Capital d'apport	Résultats non distribués	Total
	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2013	150 259	959 091	1 109 350
Résultat net de l'exercice	—	96 569	96 569
Autres éléments du résultat global			
Gains (pertes) actuariel(le)s lié(e)s aux régimes de retraite à prestations définies		1 633	1 633
Solde au 31 décembre 2014	150 259	1 057 293	1 207 552
Résultat net de l'exercice		107 463	107 463
Gains (pertes) actuariel(le)s lié(e)s aux régimes de retraite à prestations définies		(1 857)	(1 857)
Solde au 31 décembre 2015	150 259	1 162 899	1 313 158

Voir les notes des états financiers consolidés.

Administration portuaire Vancouver Fraser

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre

	Notes	2015	2014
		\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat net de l'exercice		107 463	96 569
Ajustements de rapprochement avec les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation			
Amortissement	9, 10	31 761	27 758
Créances locatives à long terme et contrats de location à payer		(11 714)	(3 922)
Provisions		(142)	(1 381)
Prestations constituées		(1 842)	(1 776)
Divers		99	3
		<u>125 625</u>	<u>117 251</u>
Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement			
Débiteurs et autres actifs		7 659	934
Créditeurs et charges à payer		(7 808)	(1 445)
Palements tenant lieu d'impôt		(669)	269
Produits différés		(27)	(3 177)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		<u>124 780</u>	<u>113 832</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(107 609)	(149 219)
Financement du gouvernement pour l'acquisition d'immobilisations corporelles		30 671	38 223
Financement de tiers pour l'acquisition d'immobilisations corporelles		7 013	12 814
Produit tiré de la sortie d'immobilisations corporelles		63	2 933
Divers		177	164
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		<u>(69 685)</u>	<u>(95 085)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Variation nette des emprunts à court terme		(46)	(1 644)
Produit tiré des placements dans des titres à long terme		501	502
Produit d'un emprunt bancaire		—	1 500
Remboursements de capital sur les passifs à long terme		(128)	(26)
Créances à long terme		(92)	(54)
Remboursements de capital sur les actifs liés aux contrats de location-financement		15	19
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>250</u>	<u>297</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		<u>55 345</u>	<u>19 044</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice		140 827	121 783
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice		<u>196 172</u>	<u>140 827</u>
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie			
Intérêts payés		4 967	5 268
Intérêts reçus		132	106

Voir les notes des états financiers consolidés.

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

1. GÉNÉRALITÉS

L'administration portuaire Vancouver Fraser (l'« administration ») a été constituée en administration autonome sans capital-actions le 1^{er} janvier 2008 par le Gouvernement du Canada en vertu de la *Loi maritime du Canada*. Le siège social de l'administration est situé au 100-999 Canada Place, Vancouver (Colombie-Britannique). L'administration a pour mandat d'assurer la croissance de la porte d'entrée du Pacifique de façon à améliorer le bien-être des Canadiens et à rehausser le sentiment de fierté nationale. Le territoire de compétence de l'administration couvre près de 600 kilomètres de côtes et il s'étend de Point Roberts, à la frontière canado-américaine, jusqu'à Port Moody et à Indian Arm en passant par Burrard Inlet, et de l'embouchure du fleuve Fraser jusqu'à la vallée du Fraser vers l'est, le long du fleuve Pitt jusqu'au lac Pitt vers le nord, et il englobe les bras nord et centre du fleuve Fraser.

L'administration et ses filiales en propriété exclusive, Corporation Place du Canada (« CPC »), Port Metro Vancouver Ventures Ltd. (« PMVV »), Port Metro Vancouver Holdings Ltd. (« PMVH »), Port Metro Vancouver Enterprises Ltd. (« PMVE »), North Fraser Terminals Inc. (« NFTI ») et Marine Safety Holdings Ltd. (« MSH »), ne sont pas assujetties à l'impôt sur le résultat, puisque l'administration verse, sur une base consolidée, des droits liés aux produits bruts (« allocation fédérale ») conformément aux lettres patentes en vertu de la *Loi maritime du Canada*. PMVV détient une participation de 50 % dans une coentreprise qui est assujettie à l'impôt sur le résultat.

2. MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et sont présentés en dollars canadiens, et tous les montants sont arrondis au millier le plus proche, à moins d'indication contraire.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, exception faite des éléments évalués à la juste valeur comme expliqué ci-dessous. Ces méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme pour toutes les périodes présentées, à moins d'indication contraire.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration le 30 mars 2016.

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

Consolidation

Les présents états financiers consolident les comptes de l'administration et ceux de ses filiales. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ainsi que tous les profits et pertes latents découlant de transactions intersociétés ont été éliminés à la consolidation.

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles l'administration exerce un contrôle. Aux fins comptables, le contrôle est défini comme i) le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la filiale; ii) l'exposition, ou le droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale; et iii) la capacité d'exercer son pouvoir sur la filiale de manière à influencer sur ses rendements.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts dans les institutions bancaires ainsi que les dépôts à court terme dont l'échéance est d'au plus 90 jours à la date d'acquisition.

Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisés initialement à la juste valeur et évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminués d'une correction de valeur.

Actifs et passifs financiers

Classement

Le classement des actifs et passifs financiers de l'administration dépend de l'objectif de leur acquisition. La direction détermine le classement de ses actifs et passifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

a) Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que l'entité a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Les placements de l'administration sont classés comme des placements détenus jusqu'à leur échéance.

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés et déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, sauf ceux arrivant à échéance plus de 12 mois après la date de clôture qui sont classés comme actifs non courants.

Les débiteurs et autres actifs et les créances à long terme de l'administration sont classés comme prêts et créances. Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à la juste valeur et évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'administration évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

c) Autres passifs financiers au coût amorti

Les autres passifs financiers au coût amorti sont des passifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables. Ils sont classés comme passifs courants si le paiement arrive à échéance au plus dans un an. Sinon, ils sont présentés comme passifs non courants.

Les créditeurs et charges à payer et les paiements tenant lieu d'impôt sont classés comme autres passifs financiers au coût amorti. Ils sont comptabilisés initialement à la juste valeur et évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts à court terme et les obligations à long terme sont classés comme passifs financiers au coût amorti. Ils sont comptabilisés initialement à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction engagés. Ultérieurement, les emprunts sont évalués au coût amorti; toute différence entre le produit (diminué des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat global sur la durée des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation d'actifs financiers au coût amorti

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, l'administration évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié et des pertes de valeur sont subies si, et seulement si, il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et que cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ou ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers qui peut être estimée de façon fiable. Le montant de la perte est égal à la différence

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (exclusion faite des pertes de crédit futures qui n'ont pas été subies), établie au moyen du taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Si, dans une période ultérieure, le montant de la perte de valeur diminue et que la diminution peut être liée objectivement à un événement qui est survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la reprise de la perte de valeur comptabilisée précédemment est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat global.

Charges différées

Les charges différées ont trait aux coûts des transactions de location, qui sont amortis sur la durée des contrats.

Immobilisations incorporelles

Logiciels

Les coûts de maintenance des programmes logiciels sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de développement directement attribuables à la conception et aux essais des produits logiciels identifiables et uniques contrôlés par l'administration sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles lorsque les critères de capitalisation sont respectés.

Les coûts directement attribuables qui sont inscrits à l'actif comprennent les coûts du personnel chargé du développement du produit logiciel.

Les autres coûts liés au développement qui ne respectent pas les critères de capitalisation sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de développement déjà comptabilisés en charges ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs ultérieurement.

Les coûts de développement de logiciels comptabilisés à titre d'actifs sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, d'au plus cinq ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût des immobilisations corporelles comprend les charges directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par l'entité comprend les frais d'arpentage, les matériaux et les frais de main-d'œuvre internes ainsi que les frais de sous-traitance, tout autre coût directement attribuable à la mise en état de l'actif pour permettre son exploitation de la manière prévue et les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées. Les

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

coûts sont inscrits à l'actif jusqu'à ce que l'actif soit prêt à être mis en service de la manière prévue par la direction.

Les coûts d'emprunt directement attribuables au financement de la construction des actifs qualifiés sont inscrits à l'actif pour tous les projets d'investissement d'envergure. Un actif qualifié est un actif dont la construction prend nécessairement au moins un an.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont différentes durées d'utilité, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif séparé, selon le cas, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'administration et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'une partie remplacée est décomptabilisée. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges à l'état consolidé du résultat global au cours de la période financière dans laquelle ils sont engagés.

L'amortissement est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimées de chaque partie des immobilisations corporelles, car ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les actifs loués sont amortis sur la durée de leur location ou sur leur durée d'utilité, si celle-ci est plus courte, à moins qu'il ne soit raisonnablement assuré que l'administration en deviendra propriétaire d'ici la fin du contrat de location. Les terrains ne sont pas amortis.

Le tableau qui suit présente les durées d'utilité de chaque catégorie d'immobilisations :

Dragage	De 4 à 40 ans
Structures des postes d'amarrage, bâtiments, routes et revêtements	De 10 à 75 ans
Services publics	De 10 à 50 ans
Matériel et outillage	De 3 à 25 ans
Mobilier et matériel de bureau	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

L'amortissement commence lorsque l'actif est prêt à être utilisé.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont passées en revue, et ajustées au besoin, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée à sa sortie ou lorsque aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Tout profit ou toute perte découlant de la décomptabilisation de l'actif (soit la différence entre le produit net tiré de la sortie et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans l'état consolidé du résultat global.

Dépréciation des actifs non financiers

L'administration soumet ses immobilisations corporelles à des tests de dépréciation lorsque des événements ou circonstances indiquent que les actifs pourraient ne pas être recouvrables. Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux plus petits niveaux d'entrées de trésorerie identifiables séparément (les unités génératrices de trésorerie).

Lorsque des indices de dépréciation sont décelés, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée. La valeur recouvrable est la valeur de l'unité génératrice de trésorerie la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie sur sa valeur recouvrable. Les actifs non financiers dépréciés font l'objet d'un examen aux fins de reprises éventuelles de la dépréciation à chaque date de clôture.

Provisions

Les provisions pour les coûts de la remise en état environnementale, les coûts de restructuration, les contributions au dragage des chenaux locaux ainsi que les réclamations juridiques sont comptabilisées lorsque l'administration a une obligation juridique et implicite à la suite d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable. Les provisions ne sont pas comptabilisées pour des pertes opérationnelles futures.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation au moyen d'un taux qui reflète les évaluations actuelles sur le marché de la valeur temps de l'argent. L'augmentation de la provision attribuable à l'écoulement du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

Paiements tenant lieu d'impôt

Les paiements tenant lieu d'impôt sont fondés sur des estimations de l'administration, conformément à la *Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts*. Les charges à payer sont évaluées à nouveau chaque année et les modifications, s'il y a lieu, sont apportées aux états financiers de l'exercice en cours en tenant compte de la meilleure information disponible, y compris les résultats des évaluations d'un cabinet d'experts-conseils indépendant, s'il y a lieu. Les paiements tenant lieu d'impôt sont versés en tenant compte de toutes les terres innocupées (sèches)

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

et de toutes les terres submergées dans les régions de Burrard Inlet, du fleuve Fraser et de Roberts Bank, à l'exception du bras de mer Indian Arm et des chenaux maritimes.

Avantages futurs du personnel

L'administration a trois régimes d'avantages du personnel (l'Administration portuaire de Vancouver remplacée (l'« APVR »), l'Administration portuaire du fleuve Fraser remplacée (l'« APFFR ») et l'Administration portuaire du North Fraser remplacée (l'« APNFR »)), dans le cadre desquels les salariés des ports remplacés sont demeurés membres de leur régime respectif au moment de la fusion. Les salariés embauchés après le 1^{er} janvier 2008 sont admissibles au régime de l'APVR. Les trois régimes d'avantages sont décrits en détail à la note 14.

Le passif comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière à l'égard des régimes de retraite à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. Des actuaires indépendants calculent chaque année l'obligation au titre des prestations définies selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés à l'aide des taux d'intérêt des obligations de sociétés de première qualité qui sont libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations seront versées, et qui ont des durées restantes se rapprochant de celles de l'obligation de retraite connexe.

La date d'évaluation pour les régimes à prestations définies est le 31 décembre.

Les écarts actuariels découlant des ajustements liés aux résultats et des changements d'hypothèses actuarielles sont imputés ou crédités dans les autres éléments au résultat global dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les coûts des services passés sont comptabilisés immédiatement, à moins que les changements apportés au régime de retraite ne soient conditionnels au fait que les salariés demeurent en poste pendant une période précise (période d'acquisition des droits). Dans ce cas, les coûts des services passés sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global et amortis dans l'état consolidé du résultat global selon le mode linéaire sur la période d'acquisition des droits.

L'administration offre également d'autres avantages non capitalisés aux salariés admissibles. Chaque année, elle comptabilise les passifs estimés relativement aux indemnités de départ, aux congés annuels et aux congés compensatoires liés aux heures supplémentaires, qui sont payables à ses salariés dans les exercices à venir.

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

Comptabilisation des produits

L'administration comptabilise les produits tirés des contrats de location selon le mode linéaire sur la durée du bail lorsque leur recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits tirés de l'amarrage et du mouillage sont comptabilisés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits différés représentent les sommes reçues avant que les critères de comptabilisation des produits soient respectés.

Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Les contrats de location dont l'administration conserve une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme contrats de location simple.

L'administration loue certaines immobilisations corporelles. Les contrats de location visant des immobilisations corporelles sont classés comme contrats de location simple lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété n'est pas transférée à l'administration. Pour les contrats de location simple, les paiements au titre de la location sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Les paiements au titre des contrats de location simple (nets de tout incitatif reçu du bailleur) sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Dragage et déblaiement du lit fluvial

Les coûts du déblaiement du lit fluvial effectué pour maintenir les voies navigables aux niveaux de profondeur prescrits sont passés en charges. En revanche, les coûts du déblaiement du lit fluvial aux fins d'entretien dont les déblais sont placés sur des biens appartenant à l'administration à des fins d'amélioration sont inscrits à l'actif.

Les coûts du dragage effectué pour approfondir les voies navigables afin d'établir une nouvelle norme en matière de profondeur permettant de tirer un avantage économique futur sont inscrits à l'actif. Le produit de la vente des déblais découlant de l'entretien est porté en réduction des coûts. Si le produit est attribuable à des déblais placés initialement sur des biens appartenant à l'administration à des fins d'amélioration, il est porté en réduction des immobilisations corporelles.

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

Allocation fédérale

Aux termes de la *Loi maritime du Canada*, l'administration est tenue de verser annuellement des droits au ministre des Transports afin de maintenir en règle ses lettres patentes. Ces droits sont calculés en fonction des produits bruts au moyen de taux variant de 2 % à 6 %, selon le montant brut déterminé.

Subventions gouvernementales et apports non gouvernementaux

Les subventions gouvernementales et les apports non gouvernementaux, y compris les subventions non monétaires à la juste valeur, ne sont comptabilisés que lorsque l'administration a l'assurance raisonnable qu'elle réunira les conditions s'y rattachant et qu'elle recevra les sommes. Les subventions gouvernementales et les apports non gouvernementaux liés à des actifs sont présentés en déduction de l'actif connexe à l'état consolidé de la situation financière, et un amortissement moins élevé est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global.

Transactions non monétaires

Toutes les transactions non monétaires sont évaluées à la juste valeur de l'actif cédé ou de l'actif reçu, selon la plus fiable des deux, sauf si la transaction n'a pas de substance commerciale ou que la juste valeur ne peut être établie de façon fiable. Le critère relatif à la substance commerciale est rempli lorsqu'il est prévu que les flux de trésorerie futurs devraient changer considérablement par suite de la transaction. Lorsque la juste valeur d'une transaction non monétaire ne peut être évaluée avec exactitude ou qu'elle n'a pas de substance commerciale, elle est comptabilisée à la valeur comptable de l'actif cédé, après ajustement correspondant à la juste valeur de la contrepartie monétaire reçue ou donnée.

Normes comptables en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015

L'administration a appliqué pour la première fois certaines normes et modifications qui sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015. L'administration n'a pas adopté de façon anticipée d'autres normes, interprétations ou modifications publiées mais non encore en vigueur. L'application de ces nouvelles normes et modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

3. PRISES DE POSITION COMPTABLES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui reflète toutes les phases du projet sur les instruments financiers et qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et toutes les versions précédentes de l'IFRS 9. La norme établit de nouvelles exigences de classement et d'évaluation, de dépréciation et de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est permise. L'administration a l'intention d'adopter l'IFRS 9 lorsqu'elle entrera en vigueur. Cette norme ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de l'administration.

L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, a été publiée en mai 2014 et prescrit un modèle en cinq étapes qui s'appliquera aux produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. En vertu de l'IFRS 15, les produits des activités ordinaires seront comptabilisés au montant de contrepartie auquel une entité s'attend à avoir droit en échange des biens ou services transférés à un client. Les principes de l'IFRS 15 offrent une approche plus structurée pour évaluer et comptabiliser les produits.

La nouvelle norme de comptabilisation des produits des activités ordinaires s'appliquera à toutes les entités et remplacera toutes les exigences actuelles en matière de comptabilisation des produits selon les IFRS. Une application rétrospective complète ou modifiée est requise pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est permise. L'administration a l'intention d'adopter l'IFRS 15 lorsqu'elle entrera en vigueur. Cette norme ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de l'administration.

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui exige que les preneurs comptabilisent des actifs et des passifs pour la plupart des contrats de location. Pour les bailleurs, il y a peu de changements par rapport à la comptabilisation actuelle selon l'IAS 17, *Contrats de location*. L'IFRS 16 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et l'adoption anticipée est permise, à condition que la nouvelle norme sur les produits des activités ordinaires, l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, ait été appliquée, ou soit appliquée à la même date que l'IFRS 16. L'administration évalue actuellement l'incidence de l'IFRS 16 sur ses états financiers et prévoit adopter cette norme lorsqu'elle entrera en vigueur.

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

4. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Facteurs de risque financier

L'administration a recours à des instruments financiers dans le cours normal de ses affaires et elle prend des mesures pour réduire les risques auxquels l'exposent ces instruments financiers, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. La direction examine régulièrement ces risques afin de s'assurer qu'ils sont gérés de façon appropriée. Hormis les risques décrits ci-dessous, la direction est d'avis que l'administration n'est exposée à aucun autre risque important.

Juste valeur

La valeur comptable des débiteurs et autres actifs, des créditeurs et charges à payer, des placements dans des titres et des paiements tenant lieu d'impôt se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La valeur comptable des montants empruntés sur les facilités de crédit disponibles se rapproche de leur juste valeur, étant donné que ces facilités portent intérêt à des taux variables qui se rapprochent des taux en vigueur sur le marché et que leur échéance est rapprochée.

Les créances à long terme sont comptabilisées au coût amorti, lequel se rapproche de leur juste valeur.

Au 31 décembre 2015, la juste valeur des débetures de série A était de 112,7 millions de dollars (112,1 millions de dollars en 2014), en fonction du cours d'une obligation à cinq ans du gouvernement du Canada et d'un taux d'intérêt du marché de 1,79 % (2,39 % en 2014). La juste valeur a été calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie en combinant des données de niveau 1 et de niveau 2.

Un emprunt à long terme détenu par une filiale inclus dans les obligations à long terme et d'autres passifs à long terme sont également comptabilisés au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur.

Risque de taux d'intérêt

Les actifs financiers portant intérêt de l'administration sont composés de dépôts à terme, d'obligations, de débetures, du billet à recevoir et de créances au titre des contrats de location portant intérêt à des taux fixes. Le portefeuille d'emprunts de l'administration contient des instruments d'emprunt à taux fixe (débetures de série A) et à taux variable (emprunt à vue).

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

L'administration réduit au minimum son exposition au risque de taux d'intérêt en surveillant les variations des taux d'intérêt, la solvabilité de ses clients et les flux de trésorerie.

L'administration a obtenu une facilité de crédit de 150 millions de dollars sur laquelle elle peut tirer des fonds sous forme d'emprunts portant intérêt au taux préférentiel avec ajustement.

Les débiteures de série A de 100 millions de dollars sont assorties d'un taux d'intérêt fixe de 4,63 %. Les paiements d'intérêt sont connus avec certitude pendant toute la durée de dix ans des débiteures et sont intégrés aux prévisions mensuelles des flux de trésorerie de l'administration.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, toute autre variable demeurant inchangée, une variation de 1 % par année du taux d'intérêt lié aux facilités de crédit ne se traduirait par aucune incidence importante sur les flux de trésorerie nets.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière que court l'administration si une contrepartie ou un client manque à l'une de ses obligations contractuelles. Le risque de crédit est géré par l'administration à l'aide d'analyses d'états financiers de contreparties, et en exigeant des sûretés ou des garanties financières, le cas échéant. Le risque de crédit découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dépôts auprès de banques et d'institutions financières, ainsi que du risque de crédit que représentent les clients, y compris les créances impayées. L'administration réduit son exposition aux pertes sur créances en évaluant à intervalles réguliers la solvabilité de ses clients et de ses débiteurs et elle estime qu'elle a constitué des provisions suffisantes pour se protéger contre d'éventuelles pertes sur créances.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'administration ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières à terme échu. Pour gérer sa trésorerie, l'administration vise à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle dispose en tout temps des fonds suffisants pour financer son exploitation et pour s'acquitter de ses obligations à leur échéance. L'administration peut également effectuer des prélèvements, au besoin, sur certaines de ses facilités de crédit. Conformément à sa politique de liquidité, l'administration maintiendra un niveau de liquidité opérationnelle équivalant à au moins 10 % de son endettement ou au total des charges des six derniers mois, selon le plus élevé des deux.

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

L'administration a contracté des emprunts à court terme et des obligations à long terme dont une grande part n'est pas garantie. Le tableau qui suit présente un résumé des flux de trésorerie contractuels non actualisés dont l'administration a besoin pour couvrir ses passifs financiers au 31 décembre 2015, ainsi que le détail des paiements exigibles pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite en ce qui a trait aux obligations à long terme et aux emprunts à court terme de l'administration.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021 et par la suite	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations à long terme	4 730	5 930	4 630	4 630	102 315	-	122 235
Emprunts à court terme	233	-	-	-	-	-	233
Total	4 963	5 930	4 630	4 630	102 315	-	122 468
Pourcentage du total	4,1 %	4,8 %	3,8 %	3,8 %	83,5 %	-	100 %

Gestion du risque lié au capital

L'administration a pour objectif d'assurer la sécurité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et de maintenir les liquidités nécessaires pour s'acquitter de ses obligations à leur échéance. Pour ce faire, elle garde ses soldes de trésorerie dans des instruments prudents et très liquides. Le portefeuille de trésorerie est diversifié afin de réduire le risque de perte découlant de la concentration trop importante de titres dans une institution financière en particulier. Les soldes de trésorerie sont investis uniquement dans des institutions financières de premier ordre au Canada et la situation de trésorerie de l'administration est surveillée tous les jours et rééquilibrée au besoin. La gestion de la trésorerie et les activités de placement de l'administration sont assujetties à la *Loi maritime du Canada* ainsi qu'à l'annexe Exigences relatives aux catégories des valeurs mobilières du *Règlement sur la gestion des administrations portuaires* qui stipule les catégories de placements autorisés et les exigences relatives aux notes de crédit.

5. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

L'administration fait des estimations et pose des hypothèses concernant l'avenir. Les estimations comptables qui en résultent, par définition, correspondront rarement aux résultats réels connexes. Les estimations et les hypothèses qui, de façon notable, pourraient donner lieu à un ajustement important des valeurs comptables des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont présentées ci-après.

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

Dépréciation

L'administration évalue chaque année s'il existe des indices de dépréciation d'éléments des immobilisations corporelles. Si tel est le cas, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Le calcul de la valeur recouvrable nécessite le recours à des estimations, portant notamment sur les taux d'actualisation et les flux de trésorerie futurs.

Avantages futurs du personnel

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations de retraite dépend d'un certain nombre de facteurs qui sont déterminés de façon actuarielle à l'aide de nombreuses hypothèses. Les hypothèses utilisées pour déterminer le coût net (les produits nets) pour les retraites comprennent le taux d'actualisation. Les modifications de ces hypothèses auront une incidence sur la valeur comptable des obligations au titre des prestations de retraite. L'administration détermine le taux d'actualisation approprié à la clôture de chaque exercice. Pour la détermination du taux d'actualisation approprié, l'administration tient compte des taux d'intérêt d'obligations de sociétés de première qualité qui sont libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations seront versées, et qui ont des durées restantes se rapprochant de celles de l'obligation de retraite connexe. Les autres principales hypothèses sont fondées en partie sur les conditions actuelles du marché. Un complément d'information est présenté à la note 14.

Passifs environnementaux

L'administration a des passifs éventuels et a constitué des provisions pour tenir compte des exigences environnementales de remise en état concernant un certain nombre de ses biens immobiliers. La nature, l'ampleur, l'échéancier et les coûts du nettoyage de ces biens immobiliers reposent sur les meilleures estimations de la direction, avec l'aide de tiers spécialistes au besoin. Les provisions comptabilisées à l'état consolidé de la situation financière de l'administration sont actualisées en fonction du taux d'intérêt sans risque approprié.

Le personnel chargé des questions environnementales de l'administration assure le suivi des propriétés contaminées ou probablement contaminées au cours de l'exercice, et fait partie de l'équipe effectuant le contrôle diligent de toutes les acquisitions de biens immobiliers. À la date de clôture, chaque propriété fait l'objet d'une évaluation afin de déterminer si des provisions à des fins environnementales sont requises conformément à l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. La provision n'inclut pas les coûts de restauration des propriétés louées pour lesquelles les locataires doivent engager les coûts. Les coûts réels de remise en état environnementale sont incertains en raison des estimations utilisées dans l'évaluation.

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

6. PLACEMENTS DANS DES TITRES

	2015	2014
	\$	\$
Aux 1 ^{er} janvier	2 523	3 024
Entrées	—	—
Sorties	(501)	(501)
Aux 31 décembre	2 022	2 523
Moins : partie non courante	825	2 023
Partie courante	1 197	500

Ces placements comprennent des CPG qui ont été classés comme actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, qui avaient initialement une échéance de 3 à 5 ans et génèrent un rendement moyen pondéré de 2,4 % (2,5 % en 2014).

7. DÉBITEURS ET AUTRES ACTIFS

	2015	2014
	\$	\$
Créances clients	12 604	21 408
Correction de valeur	(4 106)	(4 075)
Produits locatifs à recevoir	10 966	11 975
Produits liés aux activités portuaires à recevoir	6 040	5 804
Liquidités soumises à restrictions ¹	4 153	7 647
Recouvrements à recevoir des autres partenaires de projets	2 932	6 965
Subventions à recevoir du gouvernement fédéral	137	2 952
Divers	3 960	6 240
	36 686	58 916

¹ Au 31 décembre 2015, les débiteurs et autres actifs comprenaient des liquidités soumises à restrictions de 4 152 683 \$ (7 647 120 \$ en 2014). Ces liquidités soumises à restrictions sont constituées de dépôts liés à des projets et de dépôts de propriétaires des biens situés sur la zone intertidale. Lorsque l'information a été soumise à la satisfaction de l'administration, les dépôts liés à des projets sont remboursés entièrement, majorés des intérêts. Les dépôts de propriétaires des biens situés sur la zone intertidale sont détenus pour garantir l'entretien des digues par les propriétaires de ces biens. De ces liquidités soumises à restrictions, la somme la plus importante, soit 780 420 \$ (3 567 530 \$ en 2014), est détenue pour le remplacement d'un système de protection et de murs à pieux d'un terminal.

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

Au 31 décembre 2015, des débiteurs de 5 530 926 \$ (8 140 229 \$ en 2014) étaient en souffrance, mais n'étaient pas dépréciés. Ces créances se rapportent à un certain nombre de clients qui ne présentent pas d'antécédents récents de défaut de paiement. Le tableau qui suit présente l'analyse chronologique de ces créances clients :

	2015	2014
	\$	\$
Au plus 90 jours	4 389	7 008
De 91 à 120 jours	52	50
Plus de 120 jours	1 090	1 082
	5 531	8 140

Au 31 décembre 2015, des créances clients de 4 570 069 \$ (4 534 965 \$ en 2014) faisaient l'objet d'une correction de valeur. Le compte de correction de valeur s'élevait à 4 106 015 \$ au 31 décembre 2015 (4 075 292 \$ en 2014). Les créances dépréciées individuellement se rapportent principalement à des clients qui contestent les modalités de la location. La chronologie de ces créances est la suivante :

	2015	2014
	\$	\$
Au plus 90 jours	165	915
De 91 à 120 jours	44	62
Plus de 120 jours	4 361	3 558
	4 570	4 535

Les variations du compte de correction de valeur des débiteurs sont les suivantes :

	2015	2014
	\$	\$
Solde aux 1 ^{er} janvier	4 075	3 326
Correction de valeur	103	1 116
Créances radiées au cours de l'exercice à titre de créances irrécouvrables	(39)	(367)
Reprise des montants inutilisés	(33)	-
Solde aux 31 décembre	4 106	4 075

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

8. CRÉANCES À LONG TERME

	2015	2014
	\$	\$
Créances locatives à long terme	21 832	9 834
Liquidités soumises à restrictions	938	763
Billet à recevoir d'un locataire	284	317
Contrats de location-financement	116	131
	<u>23 170</u>	<u>11 045</u>
Partie courante	87	85
Créances à long terme, montant net	<u>23 083</u>	<u>10 960</u>

Les créances locatives à long terme correspondent à la différence entre les produits tirés des contrats de location comptabilisés selon le mode linéaire et les paiements reçus à ce jour.

Les liquidités soumises à restrictions constituent une réserve qu'un locataire apporte afin de financer le remplacement et les réparations à long terme de matériel.

Le billet à recevoir est dû par un locataire à l'égard des contributions aux rénovations immobilières et des coûts recouvrables au titre des projets de remplacement des immobilisations corporelles. Le billet n'est pas garanti, porte intérêt à 6,25 % et vient à échéance en 2022.

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent surtout les coûts de développement de logiciels générés en interne et elles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée de cinq ans.

	2015	2014
	\$	\$
À l'ouverture		
Coût	10 944	10 680
Amortissement cumulé	(8 844)	(7 909)
Valeur comptable nette	<u>2 100</u>	<u>2 771</u>
Variations au cours de l'exercice		
Entrées	3 877	264
Sorties		
Coût	(3 969)	-
Amortissement cumulé	3 969	-
Amortissement	(1 267)	(935)
Valeur comptable nette, à la clôture	<u>4 710</u>	<u>2 100</u>

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains, bâtiments et postes d'amarrage \$	Dragage, routes et revêtements \$	Matériel et outillage \$	Construction en cours \$	Services publics \$	Mobilier et matériel de bureau et améliorations locatives \$	Total \$
31 décembre 2013							
Coût	1 062 936	254 881	51 145	155 053	106 472	22 798	1 653 285
Cumul des amortissements et des dépréciations	(249 701)	(139 193)	(38 535)	—	(59 817)	(19 043)	(506 289)
Valeur comptable nette	813 235	115 688	12 610	155 053	46 655	3 755	1 146 996
Exercice clos le							
31 décembre 2014							
Additions (transferts)	2 505	112 035	1 548	(24 742)	8 001	204	99 551
Transfert aux immobilisa- tions incorporelles	—	—	—	(264)	—	—	(264)
Sorties							
Coût	(2 187)	—	(24)	—	—	—	(2 211)
Cumul des amortissements	46	—	24	—	—	—	70
Dépréciation	—	—	—	—	—	—	—
Amortissement	(12 213)	(8 609)	(1 375)	—	(3 667)	(959)	(26 823)
	(11 849)	103 426	173	(25 006)	4 334	(755)	70 323
Valeur comptable nette, à la clôture	801 386	219 114	12 783	130 047	50 989	3 000	1 217 319
31 décembre 2014							
Coût	1 063 254	366 916	52 669	130 047	114 473	23 002	1 750 361
Cumul des amortissements et des dépréciations	(261 868)	(147 802)	(39 886)	—	(63 484)	(20 002)	(533 042)
Valeur comptable nette	801 386	219 114	12 783	130 047	50 989	3 000	1 217 319
Exercice clos le							
31 décembre 2015							
Additions (transferts)	54 553	2 949	1 664	8 513	295	2 248	70 222
Transfert aux immobilisa- tions incorporelles	—	—	—	(3 877)	—	—	(3 877)
Sorties							
Coût	(155)	(708)	(1 259)	(79)	(2)	(3 466)	(5 669)
Cumul des amortissements	155	708	1 204	—	2	3 466	5 535
Dépréciation	—	—	(19)	—	—	(12)	(31)
Amortissement	(12 125)	(11 426)	(1 791)	—	(4 120)	(1 032)	(30 494)
	42 428	(8 477)	(201)	4 557	(3 825)	1 204	35 686
Valeur comptable nette, à la clôture	843 814	210 637	12 582	134 604	47 164	4 204	1 253 005
31 décembre 2015							
Coût	1 117 652	369 157	53 055	134 604	114 766	21 772	1 811 006
Cumul des amortissements et des dépréciations	(273 838)	(158 520)	(40 473)	—	(67 602)	(17 568)	(558 001)
Valeur comptable nette	843 814	210 637	12 582	134 604	47 164	4 204	1 253 005

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

Valeur comptable nette des biens immobiliers fédéraux et autres biens immobiliers

	Terrains, bâtiments et postes d'amarrage	Dragage, routes et revêtements	Matériel et outillage	Construction en cours	Services publics	Mobilier et matériel de bureau et améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
31 décembre 2014							
Biens immobiliers fédéraux	600 210	165 549	—	110 057	50 668	511	926 995
Autres biens immobiliers	201 176	53 565	12 783	19 990	321	2 489	290 324
Valeur comptable nette	801 386	219 114	12 783	130 047	50 989	3 000	1 217 319
31 décembre 2015							
Biens immobiliers fédéraux	608 966	155 319	—	112 760	46 860	459	924 364
Autres biens immobiliers	234 848	55 318	12 582	21 844	304	3 745	328 641
Valeur comptable nette	843 814	210 637	12 582	134 604	47 164	4 204	1 253 005

Les biens immobiliers fédéraux et autres biens immobiliers sont la propriété du Canada. Les biens immobiliers fédéraux sont enregistrés au nom de sa Majesté la Reine alors que les autres biens immobiliers sont enregistrés au nom de l'administration. La gestion des biens immobiliers relève de l'administration en sa qualité de mandataire de l'État. La responsabilité de l'administration englobe les travaux nécessaires d'entretien, de remise en état et de remplacement des biens immobiliers fédéraux sous sa gestion. Les biens immobiliers fédéraux ne peuvent être donnés en nantissement alors que les autres biens immobiliers peuvent l'être. À titre de garantie d'un emprunt à vue, une filiale a donné des actifs en nantissement. Au 31 décembre 2015, la valeur comptable nette de ces actifs était de 959 685 \$ (974 520 \$ en 2014).

L'administration reçoit du gouvernement du Canada, de Transports Canada et de la province de la Colombie-Britannique du financement qui lui sert de remboursement pour l'acquisition et la construction d'actifs relatifs à l'infrastructure, à l'alimentation à quai et à la technologie de l'information. En 2015, l'administration a reçu à titre de financement une somme de 16 369 222 \$ (27 846 838 \$ en 2014). Le financement est comptabilisé en réduction de l'amortissement sur la durée d'utilité estimée de l'actif connexe.

L'évaluation pour dépréciation effectuée en 2015 indiquait que certains actifs étaient dépréciés. Par conséquent, un montant de 31 354 \$ a été comptabilisé à titre de charge de dépréciation en 2015 (néant en 2014).

L'administration a pour politique de revoir annuellement la construction en cours afin d'évaluer si les dépenses d'investissement se traduiront par des avantages futurs. En 2015, des coûts totalisant 78 514 \$ (néant en 2014) ayant trait à des projets d'investissement éventuels ont été radiés.

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

Immobilisations corporelles louées

La catégorie des terrains, bâtiments et postes d'amarrage comprend des biens immobiliers loués par l'administration à des tiers aux termes de contrats de location simple dont les valeurs comptables sont les suivantes :

	2015	2014
	\$	\$
Coût	1 165 309	1 135 621
Cumul des amortissements	(384 798)	(365 997)
	780 511	769 624

Les contrats de location de l'administration ont été conclus comme des contrats de location combinés de terrains, de postes d'amarrage et d'infrastructures. Au moment de l'adoption des IFRS par l'administration le 1^{er} janvier 2010, il n'était pas possible d'obtenir une estimation fiable de la ventilation des justes valeurs de certains contrats de location entre les terrains, les postes d'amarrage et les infrastructures au commencement des contrats de location. Par conséquent, pour déterminer le classement des contrats de location, l'administration a évalué s'il s'agissait clairement de contrats de location simple ou de contrats de location-financement. Comme le transfert du titre foncier n'a aucune incidence sur le classement des contrats de location de terrains, l'administration a examiné d'autres facteurs, notamment les suivants :

- la durée de vie économique des terrains;
- la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Comme le loyer payé à l'administration pour des bâtiments augmente à intervalles réguliers en fonction des loyers du marché, il a été jugé que l'administration conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents aux bâtiments. Selon ces facteurs qualitatifs, il a été établi qu'il s'agissait de contrats de location simple.

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

11. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2015	2014
	\$	\$
Dettes fournisseurs et charges à payer	17 089	27 382
Allocation fédérale à payer	6 786	6 453
Autres charges à payer	6 111	9 822
Liquidités soumises à restrictions	4 177	7 379
Retenues à payer	1 046	7 501
	35 209	58 537

12. PROVISIONS

Provisions	Remise en état environ- nementale	Redevances liées au sable	Contrats déficitaires	Réclamations	Chenaux locaux et autres apports	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	7 854	6 088	141	401	903	15 387
Provisions constituées au cours de l'exercice	1 627	-	-	50	-	1 677
Provision utilisée au cours de l'exercice	(141)	(6 088)	(81)	(26)	(29)	(6 365)
Provisions reprises au cours de l'exercice	(92)	-	-	(275)	-	(367)
Désactualisation	69	-	-	-	-	69
Solde au 31 décembre 2015	9 317	-	60	150	874	10 401
Moins la partie courante	2 164	-	60	150	874	3 248
	7 153	-	-	-	-	7 153

a) Remise en état environnementale

L'administration comptabilise divers passifs environnementaux relativement à ses activités. Une provision est comptabilisée au montant de la valeur actualisée des coûts qui devraient être engagés pour la remise en état connexe. Le calendrier des dépenses estimé s'échelonne entre un an et seize ans. Les incertitudes concernant le calendrier de l'utilisation de cette provision comprennent des changements futurs qui pourraient avoir une incidence sur le moment auquel l'administration doit engager ces coûts de remise en état, comme le calendrier d'aménagement des biens immobiliers.

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

b) Redevances liées au sable

Aux termes d'un contrat de location historique conclu avec le gouvernement de la Colombie-Britannique (la « province ») visant une partie du fleuve Fraser relevant de la province, l'APFFR a convenu de verser à la province des redevances sur le sable dragué dans cette partie du lit fluvial. Un accord a été conclu en 2015 en vertu duquel, entre autres conditions, la province a renoncé au versement des redevances en échange d'un contrat de location lié à divers ponts à Vancouver, qui est comptabilisé dans les produits différés.

c) Contrats déficitaires

L'administration a conclu un accord de location et de sous-location pour des locaux de bureaux qu'elle utilisait précédemment. Une provision est comptabilisée pour les charges nettes à engager sur la durée résiduelle de cet accord.

d) Réclamations

Le montant représente une provision constituée en regard de certaines réclamations intentées contre l'administration. La charge au titre de la provision est comptabilisée à l'état consolidé du résultat global dans les autres charges opérationnelles et administratives. L'issue de ces réclamations ne devrait pas se solder par une perte importante excédant les montants de la provision.

e) Chenaux locaux et autres apports

Le montant représente une provision du fait que l'administration s'est publiquement engagée à contribuer à un certain nombre de projets communautaires, y compris les contributions au dragage des chenaux locaux.

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

13. EMPRUNTS

a) Obligations à long terme

	2015	2014
	\$	\$
Déventures de série A, portant intérêt à 4,63 % payable semestriellement, échéant le 20 avril 2020	99 586	99 501
Facilité de crédit non renouvelable de NFTI portant intérêt au taux préférentiel, avec capital remboursé trimestriellement, amorti sur 15 ans	1 400	1 500
	100 986	101 001
Partie courante	100	100
	100 886	100 901

Les déventures non garanties de premier rang de série A portent intérêt à 4,63 % payable semestriellement et viennent à échéance le 20 avril 2020. L'intérêt est payable à terme échu, le 20 avril et le 20 octobre de chaque année.

Au 31 décembre 2015, NFTI disposait d'une facilité de crédit non renouvelable de 1,4 million de dollars (1,5 million de dollars en 2014) en cours grâce au contrat d'emprunt qu'elle a conclu avec la Banque Royale du Canada. La facilité n'est pas garantie, elle porte intérêt au taux préférentiel canadien ou au taux CDOR majoré de 1 % par année, avec un amortissement de 15 ans et est remboursable en entier le 12 décembre 2017. Les remboursements du capital sont effectués trimestriellement, et les paiements d'intérêt le sont mensuellement.

L'administration a une facilité de crédit de 150 millions de dollars échéant dans cinq ans auprès de la Banque Royale du Canada. La facilité n'est pas garantie et elle porte intérêt au taux préférentiel bancaire canadien majoré de 0,175 % par année. L'administration paie une commission d'acceptation de 0,175 % par année sur les acceptations bancaires émises et une commission d'attente de 0,035 % par année calculée sur la partie autorisée inutilisée de la facilité. Les montants impayés peuvent être remboursés par anticipation en tout temps sans pénalité et doivent être remboursés au plus tard le 12 décembre 2017.

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

Les exigences de remboursement du capital sur les obligations à long terme de l'administration sont les suivantes :

	2015
	\$
2016	100
2017	1 300
2018	-
2019	-
2020	99 586
2021 et par la suite	-
	<u>100 986</u>

b) Emprunt à court terme

	2015	2014
	\$	\$
PMVH – emprunt à vue garanti non renouvelable	<u>233</u>	<u>279</u>
	<u>233</u>	<u>279</u>

Au 31 décembre 2015, l'administration disposait en tout de facilités de 4,25 millions de dollars sous forme de lettres de crédit (9,87 millions de dollars en 2014). Deux lettres de crédit de soutien irrévocables totalisant 6,4 millions de dollars émises en faveur de deux organismes gouvernementaux fédéraux sont arrivées à échéance à la fin de novembre 2015.

L'emprunt à vue portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,125 % payable mensuellement est amorti sur 20 ans. L'emprunt à vue est garanti par des actifs précis de la filiale détenant l'emprunt.

14. AVANTAGES FUTURS DU PERSONNEL

L'administration offre un régime de retraite à cotisations définies (REER) à tous les salariés embauchés après le 1^{er} mars 1999. Aux termes du régime à cotisations définies, les salariés peuvent cotiser certains montants par année, et l'administration verse des cotisations correspondantes.

L'administration offre également trois régimes d'avantages du personnel (l'APVR, l'APFFR et l'APNFR), dans le cadre desquels les salariés des ports remplacés sont demeurés membres de leur régime respectif au moment de la fusion, un régime de retraite complémentaire et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Un régime à prestations définies est un régime de retraite aux

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

termes duquel les prestations de retraite sont calculées en fonction de la période de service validée et du salaire des salariés.

L'administration a une politique de capitalisation pour les régimes à prestations définies de l'APVR et de l'APNFR. Les régimes sont contributifs et exigent des cotisations des participants jusqu'à ce qu'ils atteignent 35 années de service créditées. L'administration capitalise les avantages des régimes sur la base de la continuité de l'exploitation et fournit une capitalisation suffisante pour les avantages futurs conformément aux lois et au texte des régimes applicables. Les résultats récents des régimes, des changements d'hypothèses et des améliorations aux prestations pour services passés entraînent des écarts actuariels, donnant parfois lieu à un déficit selon la continuité de l'exploitation ou à un déficit de solvabilité. L'administration utilisera son pouvoir discrétionnaire pour déterminer à quel rythme elle capitalisera les déficits conformément à la loi applicable. L'administration se réserve le droit d'utiliser d'autres mécanismes de capitalisation permis par la loi applicable, tels que les lettres de crédit. Les obligations de capitalisation pour ces régimes devraient être d'environ 4 617 500 \$ en 2016.

Les régimes d'avantages du personnel remplacés sont décrits ci-après.

a) Régimes de l'APVR

L'administration maintient des régimes de retraite à prestations définies à l'intention des salariés admissibles. Les salariés embauchés avant le 1^{er} mars 1999 ont eu la possibilité de continuer à participer au Régime de pensions de retraite de la fonction publique (le « RPRFP ») du gouvernement du Canada ou de transférer leurs droits à pension pour services passés au nouveau régime de retraite à prestations définies de l'administration. À la fin de 2004, tous les transferts des droits à pension et des actifs pour les salariés ayant choisi de passer du RPRFP au régime de retraite de l'APVR avaient été effectués.

L'administration offre également d'autres avantages non capitalisés aux salariés admissibles. Tous les salariés qui prennent leur retraite de l'administration et qui reçoivent des prestations au titre d'un régime de retraite à prestations définies sont admissibles à la couverture complémentaire pour les soins de santé. Cette couverture est facultative et partiellement payée par l'administration. De plus, un nombre très restreint de hauts dirigeants qui prennent leur retraite de l'administration sont admissibles au régime d'assurance-vie à la retraite, protégé par une clause de droits acquis, dont les avantages sont payés intégralement par l'administration.

Les tableaux qui suivent fournissent des données d'ensemble sur les régimes d'avantages futurs du personnel de l'APVR sur la base d'une année civile :

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

	Régime de retraite agréé		Régime de retraite complémentaire		Autres régimes	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Variation de la juste valeur des actifs des régimes						
Solde d'ouverture	62 598	55 303	9 390	8 307	-	-
Cotisations des salariés	225	242	38	26	-	-
Cotisations de l'employeur	3 114	2 904	846	756	22	23
Rendement des actifs des régimes	2 538	2 667	387	405	-	-
Charges non liées à des placements	(130)	(162)	-	-	-	-
Prestations payées	(1 596)	(1 463)	(325)	(318)	(22)	(23)
Gain actuariel (perte actuarielle) sur les actifs	(324)	3 107	(528)	214	-	-
Solde de clôture	66 425	62 598	9 808	9 390	-	-
Variation de l'obligation au titre des prestations						
Solde d'ouverture	65 420	59 168	10 429	12 214	1 777	1 409
Coût des services rendus au cours de l'exercice						
Employeur	1 513	1 214	185	143	13	10
Salariés	225	242	38	26	-	-
Coût financier de l'obligation au titre des prestations	2 654	2 845	420	581	71	67
Prestations payées	(1 596)	(1 463)	(325)	(318)	(23)	(23)
Perte actuarielle (gain actuariel) – résultats des régimes	(895)	(1 024)	(543)	(3 021)	313	-
Perte actuarielle (gain actuariel) – hypothèses démographiques	-	(404)	-	(39)	-	9
Perte actuarielle (gain actuariel) – hypothèses financières	(1 567)	4 842	(170)	843	67	305
Solde de clôture	65 754	65 420	10 034	10 429	2 218	1 777
Surplus (déficit), fin de l'exercice	671	(2 822)	(225)	(1 039)	(2 218)	(1 777)
Plafond de l'actif / obligation minimale supplémentaire au titre de la capitalisation	(3 740)	-	-	-	-	-
Actif (passif) net au titre des prestations de retraite aux 31 décembre	(3 069)	(2 822)	(225)	(1 039)	(2 218)	(1 777)

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

Variation des soldes des gains (pertes) inscrits dans les autres éléments du résultat global :

	Régime de retraite agréé		Régime de retraite complémentaire		Autres régimes	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	(9 524)	(9 216)	(2 676)	(5 106)	(627)	(312)
Gains (pertes) comptabilisé(e)s au cours de l'exercice	(1 603)	(308)	185	2 430	(380)	(315)
Solde de clôture	(11 127)	(9 524)	(2 491)	(2 676)	(1 007)	(627)

Le tableau qui suit présente la charge au titre des régimes de retraite et celle au titre des avantages complémentaires de retraite incluses dans les salaires et avantages du personnel :

	Régime de retraite agréé		Régime de retraite complémentaire		Autres régimes	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Charge au titre des régimes						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 513	1 213	185	143	13	10
Charges non liées à des placements	130	162	—	—	—	—
Coût financier de l'obligation au titre des prestations	2 654	2 845	419	581	71	67
Rendement attendu des actifs des régimes	(2 539)	(2 667)	(387)	(406)	—	—
Charge de l'exercice clos le 31 décembre	1 758	1 553	217	318	84	77

Le rendement réel des actifs des régimes s'est établi à 2 073 300 \$ (6 393 100 \$ en 2014).

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

Les actifs du régime de retraite et du régime de retraite complémentaire sont investis dans des fonds communs de placement. Le tableau qui suit présente la répartition des actifs investis par type de fonds :

	2015		2014	
	Régime de retraite agréé \$	Régime de retraite complémentaire \$	Régime de retraite agréé \$	Régime de retraite complémentaire \$
Fonds d'actions	22 151	1 725	22 693	1 728
Trésorerie et fonds à revenu fixe	38 042	2 837	33 391	2 498
Fonds de placements immobiliers	6 232	454	6 514	488
Compte d'impôt remboursable		4 792		4 676
	66 425	9 808	62 598	9 390

b) Régimes de l'APFFR

L'administration offre un régime de retraite agréé à cotisations définies aux salariés de l'APFFR. Aux termes de ce régime, les salariés peuvent cotiser certaines sommes annuellement et l'administration verse une cotisation égale à celle du salarié, sauf dans le cas de trois salariés pour lesquels la cotisation de l'administration est supérieure à celle du salarié, jusqu'à concurrence d'un plafond donné. Deux autres régimes de retraite complémentaires à prestations définies non capitalisés ont été établis à l'intention de certains salariés : la prestation de retraite complémentaire individuelle des cadres supérieurs (« PCICS ») et le régime de retraite complémentaire à l'intention de certains salariés (« RRCCS »). Les prestations de ces régimes s'ajoutent au revenu de retraite fourni en vertu du régime agréé à cotisations déterminées.

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

Les tableaux qui suivent fournissent des données d'ensemble sur les régimes d'avantages futurs du personnel de l'APFFR sur la base d'une année civile :

	PCICS		RRCCS	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Variation de la juste valeur des actifs des régimes				
Solde d'ouverture	—	—	—	—
Cotisations de l'employeur	58	57	76	75
Prestations payées	(58)	(57)	(76)	(75)
Solde de clôture	—	—	—	—

	PCICS		RRCCS	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Variation de l'obligation au titre des prestations				
Solde d'ouverture	894	894	1 600	1 505
Coût des services rendus au cours de l'exercice				
Employeur	—	—	—	8
Coût financier de l'obligation au titre des prestations	34	41	63	70
Prestations payées	(58)	(57)	(76)	(75)
(Gain actuariel) perte actuarielle sur les passifs – résultats des régimes	17	(17)	65	(22)
(Gain actuariel) perte actuarielle sur les passifs – hypothèses démographiques	—	(6)	—	8
(Gain actuariel) perte actuarielle sur les passifs – hypothèses financières	(11)	39	(32)	106
Solde de clôture	876	894	1 620	1 600
Passif aux 31 décembre	(876)	(894)	(1 620)	(1 600)

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

Variation des soldes des gains (pertes) inscrits dans les autres éléments du résultat global :

	PCICS		RRCCS	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	(170)	(155)	(736)	(644)
Gains (pertes) comptabilisé(e)s au cours de l'exercice	(6)	(15)	(33)	(92)
Solde de clôture	(176)	(170)	(769)	(736)

Le tableau qui suit présente la charge au titre des régimes de retraite et celle au titre des avantages complémentaires de retraite incluses dans les salaires et les avantages du personnel :

	PCICS		RRCCS	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Charge au titre des régimes				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	—	—	—	8
Coût financier de l'obligation au titre des prestations	35	41	63	70
Charge de l'exercice clos le 31 décembre	35	41	63	78

c) Régime de l'APNFR

L'administration offre un régime de retraite à prestations définies à ses salariés du régime de l'APNFR. Les prestations correspondent à 2 % de la moyenne des derniers salaires pour chaque année de service ouvrant droit à pension, jusqu'à concurrence de 35 années.

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

Les tableaux qui suivent fournissent des données d'ensemble sur les régimes d'avantages futurs du personnel de l'APNFR sur la base d'une année civile :

	2015	2014
	\$	\$
Variation de la juste valeur des actifs des régimes		
Solde d'ouverture	981	842
Rendement attendu des actifs des régimes	41	92
Cotisations de l'employeur	108	87
Cotisations des salariés	21	20
Charges non liées à des placements	(28)	(37)
Prestations payées	(23)	(23)
Gain actuariel (perte actuarielle) sur les actifs	(7)	—
Solde de clôture	1 093	981
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées		
Solde d'ouverture	1 238	1 015
Coût des services rendus au cours de l'exercice	69	57
Coût financier de l'obligation au titre des prestations	52	51
Cotisations des salariés	21	20
Prestations payées	(23)	(23)
(Gain actuariel) perte actuarielle sur les passifs – résultats des régimes	11	(27)
(Gain actuariel) perte actuarielle sur les passifs – hypothèses démographiques	—	(1)
(Gain actuariel) perte actuarielle sur les passifs – hypothèses financières	3	146
Solde de clôture	1 371	1 238
Passif au titre des prestations constituées	(278)	(257)

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

Variation des soldes des pertes inscrits dans les autres éléments du résultat global :

	2015	2014
	\$	\$
Solde d'ouverture	(239)	(172)
Pertes comptabilisées au cours de l'exercice	(20)	(67)
Solde de clôture	(259)	(239)

Le tableau qui suit présente la charge au titre des régimes de retraite et celle au titre des avantages complémentaires de retraite incluses dans les salaires et avantages du personnel :

	2015	2014
	\$	\$
Charge au titre des régimes		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	69	57
Charges non liées aux placements	28	37
Coût financier de l'obligation au titre des prestations	53	52
Rendement attendu des actifs des régimes	(41)	(42)
Charge de l'exercice clos le 31 décembre	108	104

La répartition moyenne pondérée des actifs du régime de retraite à prestations définies de l'APNFR par catégorie d'actifs est la suivante :

	2015	2014
	\$	\$
Actions	367	356
Trésorerie et titres à revenu fixe	624	525
Fonds de placements immobiliers	102	100
Total des actifs	1 093	981

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

Sommaire des gains actuariels (pertes actuarielles) lié(e)s aux régimes de retraite à prestations définies :

	2015	2014
	\$	\$
Gains (pertes) comptabilisé(e)s au cours de l'exercice		
APVR – régime de retraite agréé	(1 603)	(308)
APVR – régime complémentaire de retraite	185	2 430
APVR – autres régimes	(380)	(315)
APFFR – PCICS	(6)	(15)
APFFR – RRCCS	(33)	(92)
APNFR – régime à prestations définies	(20)	(67)
	<u>(1 857)</u>	<u>1 633</u>

d) Hypothèses actuarielles

Le tableau qui suit présente les hypothèses actuarielles importantes ayant servi à mesurer l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite :

	Régime de retraite agréé		Régime de retraite complémentaire		Autres régimes	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
	%	%	%	%	%	%
Taux d'actualisation à l'ouverture	4,00	4,75	4,00	4,75	4,00	4,75
Taux d'actualisation à la clôture	3,90	4,00	3,90	4,00	3,90	4,00
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	3,90	4,00	3,90	4,00	—	—
Taux d'inflation (augmentations salariales futures)	1,75	2,00	1,75	2,00	1,75	2,00

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

e) Analyse de sensibilité

La sensibilité du passif global au titre des régimes de retraite aux changements des principales hypothèses pondérées est la suivante :

	<u>Modification des hypothèses</u>	<u>Incidence sur le passif global</u>
Taux d'actualisation	Augmentation/diminution de 1 %	Diminution/augmentation de (14,0) %/17,7 %
Taux d'inflation	Augmentation/diminution de 1 %	Augmentation/diminution de 15,2 %/(12,4) %
Taux de croissance des salaires	Augmentation/diminution de 1 %	Augmentation/diminution de 1,3 %/(1,3) %
Taux de mortalité	Augmentation/diminution de tous les taux de mortalité de 10 %	Diminution/augmentation de (1,7) %/1,9 %
Taux tendanciel du coût des soins médicaux	Augmentation/diminution de 1 %	Diminution/augmentation de 20,6 %/16,3 %

f) Régime de retraite à cotisations définies de l'administration (REER)

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Cotisations de l'employeur	1 664	1 397

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

15. ENGAGEMENTS

Le tableau qui suit présente les projets d'investissement, autorisés ou engagés, pour lesquels les dépenses étaient estimées à plus de 1 million de dollars au 31 décembre 2015 :

	Dépenses à ce jour \$	Engagements à la fin de l'exercice \$	Coût total autorisé \$
Augmentation des conteneurs	312 341	15 849	513 625
Améliorations des infrastructures	82 828	13 455	235 908
Acquisitions de terrains et aménagement	17 365	3 641	125 877
Réaménagement et améliorations divers des terminaux	6 135	9 290	21 200
	<u>418 669</u>	<u>42 235</u>	<u>896 610</u>

En vertu d'un contrat de location conclu avec Fraser Surrey Docks, l'administration s'est engagée à avoir recours à tous les moyens commerciaux raisonnables pour veiller à l'entretien de la principale voie de passage du fleuve Fraser sur son territoire de compétence à une profondeur navigable spécifique. L'administration a conclu un contrat de dragage avec Fraser River Pile & Dredge (GP) Inc. (« FRPD ») visant l'entretien des canaux de navigation du fleuve Fraser. Aux termes de ce contrat d'une durée de onze ans échéant le 31 décembre 2022, l'administration versera à FRPD des frais de gestion pour un total annuel de 3 024 684 \$ indépendamment des travaux de dragage requis au cours de chacune des saisons de dragage.

16. PASSIFS ÉVENTUELS

a) Expansion de l'installation portuaire de Roberts Bank

En novembre 2004, l'APVR a conclu des conventions, qui sont désignées comme étant les « conventions sur l'expansion » dans les présents états financiers consolidés, avec la Tsawwassen First Nation (« TFN ») et d'autres parties.

Aux termes des conventions sur l'expansion, l'administration doit verser à la TFN une avance sans intérêt d'au plus 5 000 000 \$ relativement à la participation de 50 % de celle-ci dans une coentreprise avec l'administration. L'administration versera une contribution additionnelle correspondante d'au plus 5 000 000 \$ pour son propre compte. Le contrôle de la coentreprise doit être exercé par les deux coentrepreneurs. L'objectif est d'investir dans des activités portuaires qui généreront un bénéfice conformément aux normes de l'industrie, selon un taux de rendement

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

minimal de 10 % par année. Si une partie ou la totalité des fonds n'est pas investie, l'administration doit payer des intérêts à la TFN selon des taux prescrits. En 2015, l'administration et la TFN ont continué d'œuvrer à l'établissement de la coentreprise.

Depuis novembre 2008, l'administration est tenue de verser, à la date du premier anniversaire du règlement (1^{er} novembre 2004), des intérêts, à un taux équivalant au rendement d'une obligation à dix ans du gouvernement du Canada majoré de 1,5 % par année, sur la partie des fonds qui n'a pas encore été avancée à la coentreprise au nom de la TFN. Pour l'exercice 2015, les charges d'intérêts engagées ont atteint 263 000 \$.

Les conventions sur l'expansion obligent l'administration à conclure des contrats de construction et à embaucher du personnel de construction et d'exploitation auprès des entreprises et des membres de la TFN relativement à la construction prévue du terminal 2 de l'installation portuaire de Roberts Bank. Si le terminal 2 n'est pas construit, l'administration ne s'acquittera pas de cette obligation et des dommages-intérêts devront être versés. Le montant de l'obligation s'établit à 2 584 592 \$ et, si l'obligation n'est pas remplie, des dommages-intérêts pouvant atteindre 956 573 \$ devront être versés.

17. PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Le tableau qui suit présente la rémunération des principaux dirigeants. De plus, les Règlements sur la gestion des administrations portuaires exigent la présentation du total de la rémunération de tous les membres du conseil d'administration, de la rémunération du chef de la direction et de celle des quatre dirigeants ou salariés les mieux rémunérés.

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

		2015
		Salaires et
		honoraires
		\$
Conseil d'administration		\$
Bancroft-Jones, Anne	Administratrice, l'administration, présidente du conseil, CPC	67
Chapman, Tim	Administrateur, l'administration	45
Johal, Satnam	Administrateur, l'administration	41
Kerfoot, Carol	Administratrice, l'administration (depuis le 26 mars 2015)	31
Kwan, Eugene	Administrateur, l'administration, vice-président du conseil	65
Landry, Paul	Administrateur, l'administration	58
Loberg, Carmen	Administratrice, l'administration	63
Longworth, Tom	Administrateur, l'administration	56
Neeser, Craig	Administrateur, l'administration, président du conseil	125
Priddy, Penny	Administratrice, l'administration	55
Readman, Dean	Administrateur, CPC	-
Turner, Richard	Administrateur, l'administration	64
		<u>670</u>

Les salaires et honoraires du conseil d'administration pour l'exercice 2015 ont totalisé 669 493 \$ (534 000 \$ en 2014).

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

		2015			
		Salaires et honoraires	Autres avantages	Avantages complémentaires	Total
Principaux dirigeants		\$	\$	\$	\$
Baydala, Allan	Dirigeant, chef des finances, l'administration; administrateur et dirigeant, PMVV, PMVH, PMVE, NFTI et CPC	366	35	48	449
Case, Sandra	Vice-présidente, Ressources humaines et relations de travail	251	36	21	308
Corsie, Tom	Vice-président, Immobilier, l'administration; président, CPC et administrateur, MSH	283	32	19	334
Silvester, Robin	Dirigeant, président et chef de la direction, l'administration; président et chef de la direction, administrateur et dirigeant de PMVV, PMVH, PMVE et NFTI	789	38	73	900
Stewart, Cliff	Vice-président, Infrastructures	342	35	23	400
Wilson, Duncan	Vice-président, Responsabilité sociale	270	31	18	319
Xotta, Peter	Vice-président, Planification et exploitation	342	33	165	540
		2 643	240	367	3 250

Les crédettes et charges à payer comprennent 873 493 \$ en salaires et avantages du personnel à payer aux principaux dirigeants en 2015.

La rémunération et les avantages des principaux dirigeants pour l'exercice 2015 ont totalisé 3 250 244 \$ (2 968 000 \$ en 2014).

18. CONTRATS DE LOCATION

L'administration loue divers immeubles, bureaux, matériel et véhicules aux termes de contrats de location simple non résiliables. Ces contrats contiennent diverses modalités et clauses d'indexation et divers droits de renouvellement. Les contrats de location s'échelonnent sur une période de un an à dix ans.

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

Les charges au titre des contrats de location payées, nettes des recouvrements des charges au titre des contrats de sous-location, qui ont été comptabilisées à l'état consolidé du résultat global au cours de l'exercice considéré se sont établies à 881 997 \$ (645 762 \$ en 2014).

Dans l'ensemble, les paiements minimaux futurs au titre de la location aux termes de contrats de location simple non résiliables se présentent comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Moins de un an	859	898
Entre un an et cinq ans	586	818
Plus de cinq ans	163	251
	1 608	1 967

L'administration loue actuellement des terrains, des postes d'amarrage et des bâtiments à des exploitants de terminaux aux termes de contrats de location simple non résiliables. Ces contrats contiennent diverses modalités et clauses d'indexation et divers droits de renouvellement.

Le tableau qui suit présente les paiements minimaux futurs au titre de la location aux termes de contrats de location simple non résiliables dans l'ensemble et pour chacune des périodes suivantes :

	2015	2014
	\$	\$
Moins de un an	112 362	108 283
Entre un an et cinq ans	418 824	398 254
Plus de cinq ans	2 191 170	2 264 548
	2 722 356	2 771 085

Les produits tirés des loyers conditionnels comptabilisés à l'état consolidé du résultat global se sont établis à 18 711 015 \$ (19 062 154 \$ en 2014).

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

19. PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES DE LA PORTE

L'administration et ses partenaires tirent parti du financement fédéral et provincial pour un investissement générationnel dans les améliorations aux infrastructures de la chaîne d'approvisionnement. Le Programme d'infrastructure de la Porte (« PIP ») comporte un investissement de 717 millions de dollars dans les améliorations de la chaîne d'approvisionnement au-delà des activités habituelles et des terrains portuaires. Le secteur d'activité a financé une partie du PIP à hauteur de 167 millions de dollars, visant une série d'améliorations à trois endroits :

	Total de l'apport du secteur	Partie financée par le secteur (90 %)	Partie de l'administration (10 %)
	\$	\$	\$
Zone commerciale de la rive nord	59 000	53 100	5 900
Zone commerciale de la rive sud	58 000	52 200	5 800
Corridor ferroviaire de Roberts Bank	50 000	45 000	5 000
	<u>167 000</u>	<u>150 300</u>	<u>16 700</u>

Afin de recouvrer 90 % de la partie financée par le secteur, les droits des infrastructures de la Porte ont été établis et sont entrés en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011. Le tableau qui suit présente les droits recouverts et les charges engagées en 2015 et à ce jour.

	Exercice visé				Total à ce jour			
	Zone commerciale de la rive nord	Zone commerciale de la rive sud	Corridor ferroviaire de Roberts Bank	Total	Zone commerciale de la rive nord	Zone commerciale de la rive sud	Corridor ferroviaire de Roberts Bank	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Droits des infrastructures de la Porte (produits)	2 749	4 020	2 532	9 301	11 671	10 019	10 352	32 042
Programme d'infrastructure de la Porte (charges)	(1 029)	(1 477)	(373)	(2 879)	36 691	53 999	39 880	130 570
Partie financée par le secteur (90 %)	(926)	(1 329)	(336)	(2 591)	33 022	48 599	35 892	117 513
Partie de l'administration (10 %)	(103)	(148)	(37)	(288)	3 669	5 400	3 988	13 057

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

20. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

L'administration verse des droits liés aux produits bruts (« allocation fédérale ») au gouvernement du Canada (« gouvernement fédéral ») en vertu de la *Loi maritime du Canada*. L'allocation à verser au gouvernement fédéral pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 a totalisé 6,8 millions de dollars. Au 31 décembre 2015, ce montant était inclus dans les créditeurs et charges à payer.

En 2010, l'administration et le gouvernement fédéral ont également conclu un accord aux termes duquel le gouvernement fédéral versera une contribution financière d'au plus 60,5 millions de dollars dans le cadre du Fonds d'infrastructure de transport de l'Initiative de la Porte et du Corridor de l'Asie-Pacifique (l'« IPCAP »). Le Fonds d'infrastructure de transport de l'IPCAP subventionne les travaux de construction de trois projets particuliers : passage étagé Neptune/Cargill, passage inférieur de l'avenue Brooksbank et structure surélevée rue Stewart.

En 2012, l'administration et le gouvernement fédéral ont ratifié trois modifications à l'accord de contribution qui visent à accroître le financement et à ajouter de nouveaux projets. Aux termes de l'accord modifié, le Fonds d'infrastructure de transport de l'IPCAP subventionnera la construction de quatre projets particuliers, à hauteur d'au plus 97,1 millions de dollars : route Low Level, passage inférieur de l'avenue Brooksbank, corridor de la rive sud et passage supérieur de la 232^e Rue.

Vers la fin de 2012, l'administration et le gouvernement fédéral ont conclu un autre accord selon lequel le gouvernement fédéral versera un montant d'au plus 19,9 millions de dollars aux termes du Fonds d'infrastructure de transport de l'IPCAP. Le Fonds d'infrastructure de transport de l'IPCAP a subventionné la construction du projet du passage supérieur de la route sur digue de Deltaport.

En 2013, l'administration et le gouvernement fédéral ont conclu un autre accord selon lequel le gouvernement fédéral versera un montant d'au plus 3,3 millions de dollars aux termes du Fonds d'infrastructure de transport de l'IPCAP. Ce Fonds a subventionné le projet d'installation d'examen de conteneurs.

En 2014, l'administration et le gouvernement fédéral ont conclu deux accords aux termes de l'Initiative en matière de transport propre liée aux activités portuaires du camionnage. Selon le premier accord, le gouvernement fédéral versera un montant d'au plus 0,9 million de dollars pour le Programme de factage des conteneurs (GPS) pour l'efficacité du transport par camions, et selon le second, le gouvernement fédéral versera un montant d'au plus 3,0 millions de dollars pour le projet de mise en œuvre du Système d'interface de données commune.

Administration portuaire Vancouver Fraser

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31 décembre 2015

En 2015, l'administration et le gouvernement fédéral ont conclu deux accords aux termes du Programme d'alimentation à quai pour les ports. Selon le premier accord, le gouvernement fédéral versera un montant d'au plus 3,5 millions de dollars pour le projet d'alimentation à quai du terminal à conteneurs Centerm, et selon le second, le gouvernement fédéral versera un montant d'au plus 2,5 millions de dollars pour le projet d'alimentation à quai du troisième poste à quai du terminal à conteneurs de Deltaport.

En 2015 également, l'administration et le gouvernement fédéral ont conclu un accord selon lequel le gouvernement fédéral versera un montant d'au plus 0,5 million de dollars aux termes d'une étude de technologie sous-marine.

Les subventions en capital demandées au gouvernement fédéral et les montants à recevoir au 31 décembre 2015 sont les suivants :

	Subventions demandées		Subventions à recevoir
	2015	Total à ce jour	au 31 décembre 2015
	\$	\$	\$
Fonds d'infrastructure de transport de l'IPCAP	14 021	119 727	102
Initiative de transport propre	2 214	2 214	-
Technologie d'alimentation à quai des navires	212	212	137
Étude de technologie sous-marine	304	304	16
	<u>16 751</u>	<u>122 457</u>	<u>255</u>